



CONSEIL MUNICIPAL D'ÉMERAINVILLE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023 À 19H30

Date convocation : 13 décembre 2023	L'an deux mille vingt-trois le vingt décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Alain KELYOR, Maire.
Date affichage : 13 décembre 2023	ÉTAIENT PRÉSENTS : Alain KELYOR Michelle FABRIGAT Pierre PARIZIA Denis LEVRON Alain LAFLEUR Danielle BUTUL Jean-Luc BITBOL Jacques MATE Henry COVIN Michèle POURCEL Claude MOREL Frédéricque ROBERT Monique MAAH Christophe PIRRONI Ronan HASCOET Élodie TOMAS Hanane ANNOQRI Bernard LE MEUR Christophe QUINION Guillaume COURTOIS Aurélie TOUCHARD
Nombre de conseillers en exercice : 29	ÉTAIENT REPRÉSENTÉES : Andrée BOTTASSO PAR Michèle POURCEL Chantal BEAUDRY par Michelle FABRIGAT Angélique DIVOUX par Denis LEVRON Martine STOCKER par Bernard LE MEUR Ghislaine FAVORY par Christophe QUINION
Présents : 21	ÉTAIENT ABSENTS : Malek IKHENACHE Jacques HULEUX Denis ROBINET
Votants : 26	INVITÉS : Laurent PAILLAS- Mélanie LE BARBENCHON – Julien BOUSSANGE – Karen RENONCOURT Formant la majorité des membres en exercice. Madame Monique MAAH est désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

NUMEROS	LIBELLES	VOTES
	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DÉCEMBRE 2023	Vote à l'unanimité
2023.12.02.01	DÉLÉGATION DE POUVOIR AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – MODIFICATION DU POINT 4 RELATIF AU RÉGLEMENT DES MARCHÉS PUBLICS	Vote à l'unanimité
2023.12.02.02	AVIS SUR LA FUSION ADMINISTRATIVE DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LAVOISIER	Vote à l'unanimité
2023.12.02.03	ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES	Vote à l'unanimité
2023.12.02.04	AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024	Vote à l'unanimité
2023.12.02.05	MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES	Vote à l'unanimité

CLOTURE DE LA SEANCE A 19 HEURES 53